



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 avril 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 avril 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BIANCAMARIA à M. ARESU, Mme SICHİ à Mme BERNARD, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. MARCANGELI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

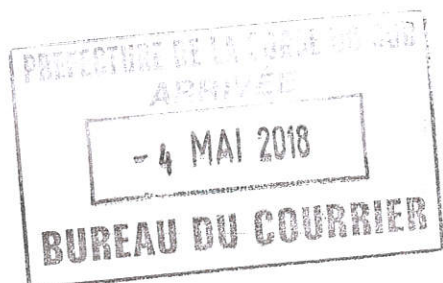
Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité



Séance du lundi 23 avril 2018

Délibération N°2018/91

Budget supplémentaire 2018 - Régie avec autonomie
financière Port de plaisance

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2018 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2017. Il intègre les résultats constatés de l'exercice antérieur (Cf. Délibération n° 2018/90 en date du 23/04/2018) et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2017.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	316 283.34
- En recettes et en dépenses d'investissement	1 230 452.55
Total du budget supplémentaire 2018	1 546 735.89

A - La section de fonctionnement :

↳ En dépenses

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 4 000.00 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 4 000 € dédiée à la formation du personnel.

↳ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : 312 283.34 €

↳ En recettes

↳ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté du CA 2017 : 316 283.34 €

B - La section d'investissement:

↳ En dépenses

Les inscriptions portent sur les dépenses d'équipement et constituent en volume un montant global de 1 230 452.55 €.

↳ Chapitre 21 : Acquisition de matériel : 5 000.00 €

↳ Chapitre 23 : Travaux d'aménagement et d'installations portuaires : 1 225 452.55 €.
(1 176 250.19 € en opérations nouvelles et 49 202.36 € en reports de crédits du CA 2017).

↳ En recettes

Le financement de la section est assuré par le résultat d'investissement reporté du Compte administratif 2017 pour 918 169.21 € d'une part et le virement provenant de la section de fonctionnement pour 312 283.34 € d'autre part.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget supplémentaire 2018 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 avril 2018 ;

APPROUVE

Par 35 voix pour

et 5 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, Mme Simonpietri)

le budget supplémentaire 2018 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

